



Les renforts CDD :

uniquement sur l'accompagnement

Renforts CDD en Pays de la Loire : 113,2 CDD dont 34,8 AIJ

- **Répartition des 113,2 CDD** : La Direction utilise l'outil OPERA. Depuis de nombreuses années, le SNU démontre les limites de cet outil car OPERA ne prend pas en compte toute la réalité de terrain : il ne comptabilise que les flux avec GOA. La charge des collègues GDD est minimisée : certains types de contrats de travail (par exemple les cdd et le travail à temps partiel) nécessitent un traitement régulier en temps « masqué » : Opéra ne comptabilise lui que le nombre de Demande d'Allocation.
- **Aucun renfort sur l'activité GDD**. La Direction fera appel à des heures supplémentaires pour traiter les dossiers d'indemnisation.
- **Renfort AIJ** : recrutement parmi les agents-es expérimenté-es (en CDI). Les missions sont identiques à celles de l'accompagnement individuel jeune financé par le FSE.
- **Tuteurs** : Le SNU a exigé que les tuteurs aient un temps suffisant et planifié pour assurer le tutorat

Actualisation du PRA 3

- **Pénibilité du port du masque** : Dans certaines situations, telles qu'au standard téléphonique, au 3949 en agence, en service entreprise, indemnisation et en plateforme, la communication avec un masque n'est pas aisée. Porter un masque et parler avec toute la journée, tous les jours de la semaine s'avère très fatigant... **La Direction remonte les situations à la DG afin d'obtenir une dérogation tout en se protégeant.**
- **Personnes vulnérables** : la liste a été encore réduite, vous pouvez vous référer au décret n°2020-1098 du 29 Aout 2020. Pour le SNU, ces personnes restent fragiles même si elles ne sont plus considérées comme vulnérables. La Direction appelle les ELD au bon sens pour éviter d'exposer ces agent-es à des risques de contamination.
- **Télétravail** : Pour le SNU c'est la clef pour protéger les agents-es de la transmission du virus. Les plannings sont hebdomadaires et les autorisations de télétravail sont données au coup par coup, éventuellement par rotation pour satisfaire tout-es les agent-es ayant fait la demande, mais aussi pour maintenir les activités sur site. Les élu-es SNU veulent être assuré-es que des agent-es qui le demandent, puissent bénéficier d'au moins un jour de télétravail par semaine. Les élu-es SNU ont des doutes et pose une alerte pour certains sites : des agents qui demandent à télétravailler ne pourront jamais le faire ou exceptionnellement au vu de l'organisation du site.

Restons toutes et tous vigilant-es !

